



CH-3003 Berne, OFEN

Destinataires:

Selon la liste des destinataires pour l'audition-
conférence

Berne, 26 mars 2012

**Invitation à l'audition-conférence concernant la modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEne):
RPC: adaptation des taux de rétribution pour les installations photovoltaïques**

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2009, le Conseil fédéral promeut la production d'énergies renouvelables par l'instrument de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Depuis lors, nombre de projets ont été soutenus et de précieuses expériences ont été réunies. Simultanément, on a identifié les mesures nécessaires et les interventions possibles.

En raison du changement des conditions-cadres, les taux de rétribution RPC pour le photovoltaïque doivent être adaptés à l'appendice 1.2 de l'ordonnance sur l'énergie (OEne). Conformément à l'art. 3e OEne, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a l'intention d'adapter les taux de rétribution RPC d'ici au mois d'août 2012. Une modification de l'OEne est indispensable à cet effet.

La présente modification de l'OEne concerne exclusivement la fixation des taux de rétribution pour le photovoltaïque. En vertu de l'art. 10 LCo, le Département peut organiser une audition des milieux concernés pour les projets de portée mineure. Une procédure sommaire, comme celle de l'audition-conférence, permet de garantir l'actualité des modifications.

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'audition-conférence qui se déroulera:

jeudi, le 26 avril 2012, à 16h00 – 17h30 au centre de gestion DETEC, Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen dans l'aula (1.00.082 Partie B)



Lors de cette manifestation, nous présenterons et soumettrons à la discussion les adaptations prévues des taux de rétribution RPC pour le photovoltaïque. Nous vous transmettrons les documents utiles peu de temps avant la réunion. Vous aurez ensuite la possibilité de vous exprimer par écrit **jusqu'au mercredi 9 mai 2012** sur les modifications prévues.

Nous vous prions de transmettre votre prise de position jusqu'à cette date à l'Office fédéral de l'énergie, section Energies renouvelables, Frank Rutschmann, 3003 Berne, ou par la voie électronique à frank.rutschmann@bfe.admin.ch. Monsieur Urs Wolfer (tél. 031 322 56 39) se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

En vous remerciant vivement de votre précieuse coopération, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations.

Office fédéral de l'énergie

Walter Steinmann
Directeur

Annexes:

- Liste des destinataires de l'audition